

**AVIS DE PUBLICITE**  
**2023/03 V UTI Meuse Ardennes**

**AVIS D'APPEL PUBLIC A CANDIDATURE**  
**DIRECTION TERRITORIALE du NORD-EST**  
**COMMUNE DE MILLY-SUR-BRADON 55110**

**Convention/autorisation d'occupation temporaire du domaine public fluvial**

Le site à valoriser se trouve à Milly-sur-Bradon (55) (références cadastrales : ZD 67 ; PK 158.515 du canal de la Meuse, en rive droite).

Le présent appel à projets vise à sélectionner un opérateur agricole pour un usage de pacage, de prairie ou de production de foin.

<b>Publié le</b>	31/05/2023
<b>Durée de mise en ligne de l'avis à compter de sa publication</b>	1 mois
<b>Date limite de réception des propositions</b>	<b>Date :</b> 01/07/2023 <b>Heure :</b> 12h
<b>Objet de l'occupation</b>	Terrain à usage de pacage, de prairie ou de production de foin
<b>Lieu</b>	<b>Commune :</b> MILLY-SUR-BRADON 55110 <b>Adresse :</b> <b>Références cadastrales :</b> ZD 67 <b>PK :</b> 158, 515 en rive droite
<b>Activité(s) pouvant être exercée(s)</b>	À proposer par le candidat
<b>Caractéristiques essentielles/particularités de l'emplacement</b>	Voir plan
<b>Restrictions</b>	Néant
<b>Type d'autorisation délivrée</b>	Convention d'occupation temporaire
<b>Conditions financières générales</b>	Le montant de la redevance sera fonction de la nature de l'activité proposée par le candidat, calculé et revalorisé tous les ans dans les conditions fixées par la décision fixant le montant des redevances domaniales applicables aux différents usages du domaine public fluvial confié à Voies navigables de France et de son domaine privé en vigueur à la date d'entrée en vigueur de la convention d'occupation temporaire. Cette tarification est publiée au BO de VNF et consultable sur le site internet de l'établissement. <a href="#">Bulletin officiel des actes n°30 du 24 mars 2023 - VNF</a>
<b>Date de disponibilité prévisionnelle du bien</b>	Immédiate
<b>Durée de la COT/AOT</b>	Durée à établir avec le candidat dans la limite de 5 ans sans tacite reconduction
<b>Critères de sélection</b>	Les critères de sélection seront considérés en fonction : ➤ du montant de la redevance proposée,

- de la qualité du projet (insertion dans le contexte urbain et/ou fluvial, capacité à prendre en considération les contraintes techniques),
- de la nature et du montant des investissements projetés,
- de la solidité financière du projet.

**Négociation**  
**Pièces à fournir**

Oui

- Courrier de demande d'occupation du domaine public fluvial,
- Statuts et Kbis (si société),
- Pièce(s) d'identité des gérants et/ou signataire de l'acte,
- Assurance,
- Fiche client renseignée,
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- Descriptif du projet ou de l'activité envisagée
- Une offre de prix : [Bulletin officiel des actes n°30 du 24 mars 2023 - VNF](#)

**Dépôt des candidatures**  
*Modalités de transmission*

La demande est à rédiger en français et à envoyer

- par voie électronique à : [ap-ami.dtne@vnf.fr](mailto:ap-ami.dtne@vnf.fr)

**en indiquant en objet le numéro de l'avis de publicité.**

Ou

- par courrier postal à l'adresse suivante :

UTI Meuse-Ardennes  
2 Avenue de Montcy-notre-Dame  
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES

**en indiquant sur l'enveloppe : NE PAS OUVRIR ainsi que le n° de l'avis publicité concerné et sur votre courrier en objet.**

**Service à contacter pour  
renseignement**

Voies navigables de France  
UTI Meuse-Ardennes  
2 Avenue de Montcy-Notre-Dame  
08000 Charleville-Mézières  
Tél : 03.24.33.20.48  
Mail : [uti.meuse-ardennes@vnf.fr](mailto:uti.meuse-ardennes@vnf.fr)

## PLAN DE SITUATION

Parcelle ZD 67 - commune de Milly-sur-Bradon 55110

Référence Observado : ID 17989 – Terrain

